

Paris le, 22 octobre 2015

Destinataires : Mmes et M. les Personnels du
Département du master de mathématiques et
applications**Objet : Elections au Conseil du département du master de mathématiques et applications****Réf. :** Statuts du département du master de mathématiques et applications

Le mandat des membres des personnels du conseil du département du master de mathématiques et applications arrivant à expiration, il convient d'organiser de nouvelles élections.

Le conseil du département du master de mathématiques et applications comporte 12 membres élus.

La répartition par collèges électoraux des sièges à pourvoir est la suivante :

- ✚ **Collège A** (professeurs et assimilés, directeurs de recherche et assimilés) : **4 sièges**
- ✚ **Collège B** (autres enseignants, autres chercheurs) : **4 sièges**
- ✚ **Collège U** (usagers) : **2 sièges**
- ✚ **Collège T** (personnels IATOS et ITA) : **2 sièges**

Vous trouverez ci-dessous le calendrier ainsi que les modalités d'organisation de ce scrutin.

I) Date du scrutin :

Mardi 1^{er} décembre 2015 - De 9h30 à 17h00

II) Lieux de Vote :

Pour les collèges A et B

Pour le collège T

Campus de Jussieu - Tour 14-15 2^{ème} étage Bureau 209

Campus de Jussieu - Tour 14-15 2^{ème} étage Bureau 203

III) Modalités électorales :

Conditions pour être électeur : Sont électeurs et éligibles les enseignants-chercheurs qui effectuent dans le département au moins 20 % de leur temps de service d'enseignement, c'est-à-dire charge d'enseignement et toutes autres charges concourant à l'enseignement, en son sein, les IATOS qui y sont affectés. Les chercheurs peuvent également être électeurs et éligibles à la condition qu'ils effectuent au moins 30 heures équivalent TD d'enseignement dans le département.

Les listes électorales pourront être consultées à l'administration du département du master de mathématiques et applications à partir du 5 novembre 2015 (tour 14-15 – bureau 209).

Les personnels sont donc expressément invités à vérifier qu'ils figurent sur la liste correspondant à leur collège.

Les demandes de rectification ou d'inscription sur ces listes seront adressées par écrit à Faouzia BESSEDDIK, Responsable Administrative du Département Tour 14-15 – Bureau 209.

Les listes électorales seront arrêtées par le directeur du département.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale dont elle relève peut demander qu'il soit procédé à son inscription, y compris le jour du scrutin.

IV Modalités de dépôt des candidatures :

Le dépôt de candidature est obligatoire.

La date limite de réception des listes de candidats est fixée au **18 novembre 2015 à 16h.**

Les listes de candidats peuvent être adressées, **par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées directement** à l'adresse suivante :

**Université Pierre et Marie Curie
Département du Master de mathématiques et applications à l'attention de Faouzia BESSEDDIK
Tour 14-15 - Bureau 209- Boîte courrier 202
4, place Jussieu - 75252 Paris Cedex 05**

Les listes doivent être accompagnées de l'original de la déclaration de candidature signée par chaque candidat (cf. formulaire joint).

Les listes peuvent être incomplètes. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel. Tout candidat doit être inscrit sur la liste électorale dont il relève.

Les listes de candidats désirant bénéficier de l'envoi par mail aux électeurs des professions de foi par l'Université devront envoyer leur profession de foi par courrier électronique (format PDF) à la direction du département du master de mathématiques et applications (mail : faouzia.besseddik@upmc.fr) et en déposer un exemplaire papier au même endroit au plus tard le 18 novembre 2015 à 16h. Chaque profession de foi sera accompagnée des actes de candidatures. Chaque liste de candidats a droit à un recto format A4.

V Mode de Scrutin :

Ces élections ont lieu au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, et **sans panachage**.

La présentation d'une carte d'identité ou de toute pièce officielle avec photo justifiant de celle-ci (carte professionnelle, permis de conduire, carte de transport, passeport) est obligatoire pour voter.

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont **la possibilité d'exercer leur droit de vote par procuration**, en donnant procuration écrite à un mandataire (formulaire ci-joint). Celui-ci doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant et ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

Je compte sur votre participation à cette élection, et vous prie de croire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

UPMC
SORBONNE UNIVERSITÉS
Master de sciences et technologies
Mention Mathématiques et Applications
Tour 14-15 - 2^{ème} étage
Case Courrier 202
4, place Jussieu
75252 Paris Cedex 05

Le directeur du département,

Fabrice BETHUEL

